

**OBJET**            **Compte Administratif 2016**  
                         **Régie Marchés et Droits de Place**

---

La Régie Marchés et Droits de Place, chargée de la gestion des marchés fixes et forains de la Commune ainsi que de l'occupation privative du domaine public communal à des fins commerciales, est un service public doté de l'autonomie financière qui dispose d'un budget propre - distinct de celui de la Ville. Et, à la clôture de l'exercice, la réalisation de ce budget est retracée au travers de deux documents qui sont respectivement :

- le Compte Administratif        pour ce qui est de l'Ordonnateur d'une part ;
- le Compte de Gestion         pour ce qui est du Comptable d'autre part.

Les prévisions budgétaires retenues au titre de 2016 s'équilibraient respectivement à :

<b>804 000 €</b>	<b>pour la section Investissement,</b>
<b>2 262 412.26 €</b>	<b>pour la section Fonctionnement.</b>

L'exécution du budget 2016 de la Régie se traduit par un **excédent global de 868 549,58 €** sections Investissement et Fonctionnement confondues.

Je vous demande d'approuver le Compte Administratif 2016.

**OBJET**        **Compte Administratif 2016**  
Régie Marchés et Droits de Place

### LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le RAPPORT N°17/3-022 du MAIRE ;

Vu le rapport présenté par Monsieur FIDJI Jean-Claude au nom de la commission « Affaire Générale / Entreprise Municipale » ;

Sur l'avis favorable de ladite commission ;

### APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE

*(7 abstentions : JEAN-PIERRE Philippe, LATRA Sylvie, MOREL Jean-Jacques (par procuration), TÉCHER Régis, DOKI-THONON Lisianne (par procuration), LAGOURGUE Michel, ANILHA Fernanda)*

Approuve le Compte Administratif 2016 de la Régie Marchés et Droits de Place qui fait apparaître :

**un excédent cumulé de**                    734 050,48 €    **en section Investissement**  
**un excédent cumulé de**                    134 499,10 €    **en section Fonctionnement**

**soit un excédent cumulé global de**    868 549,58 €

	SECTION INVESTISSEMENT	SECTION FONCTIONNEMENT	TOTAL
<b>RECETTES</b>			
PREVISIONS BUDGETAIRES	804 000,00	2 262 412,26	3 066 412,26
TITRES EMIS	289 328,70	1 036 632,96	1 325 961,66
REDUCTIONS	-	-	-
RECETTES NETTES	289 328,70	1 036 632,96	1 325 961,66
REPRISE RESULTAT N-1	444 721,78	796 690,48	1 241 412,26
RESTES A REALISER	-	-	-

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20170624-173022-DE  
Date de télétransmission : 30/06/2017  
Date de réception préfecture : 30/06/2017

	<b>SECTION INVESTISSEMENT</b>	<b>SECTION FONCTIONNEMENT</b>	<b>TOTAL</b>
<b>DEPENSES</b>			
PREVISIONS BUDGETAIRES	804 000,00	2 262 412,26	3 066 412,26
MANDATS EMIS	-	1 443 546,12	1 443 546,12
ANNULATIONS	-	-	-
DEPENSES NETTES	-	1 443 546,12	1 443 546,12
REPRISE RESULTAT N-1	-	-	-
RESTES A REALISER	-	-	-
<b>RESULTATS</b>			
<b>PART AFFECTE A L'INVESTISSEMENT EXERCICE 2016</b>		255 278,22	255 278,22
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	289 328,70	-406 913,16	<b>-117 584,46</b>
RESULTAT BRUT DE CLOTURE (après reprise du résultat n – 1)	734 050,48	134 499,10	868 549,58
<b>RESULTAT NET</b> (compte tenu des restes à réaliser)	734 050,48	134 499,10	868 549,58

La présente délibération sera annexée, à titre de justificatif, au Compte administratif de l'exercice 2016.

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20170624-173022-DE  
Date de télétransmission : 30/06/2017  
Date de réception préfecture : 30/06/2017

Signé électroniquement par :  
Le Maire  
29/06/2017



Gilbert ANNETTE

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

<b>Numéro SIRET</b>  _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _	<b>COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT</b> REGIE MARCHE-DROITS DE PLACES
---	--

POSTE COMPTABLE DE :

<b>SERVICE PUBLIC LOCAL</b> REGIE MARCHE-DROITS DE PLACES
--

**M4 (1)**

<b>COMPTE ADMINISTRATIF</b>
-----------------------------

BUDGET : (2) M4 - Services publics locaux

**ANNEE        2016**

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M4, M41, M42, M43, M44 ou M49.  
(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe

Accusé de réception en préfecture 974-219740115-20170624-173022-DE Date de télétransmission : 30/06/2017 Date de réception préfecture : 30/06/2017
---

## SOMMAIRE

pages			
	<b>I Informations générales</b> Modalités de vote du budget		
	<b>II Présentation générale du compte administratif</b> A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres  B1 - Balance générale du compte administratif - Dépenses B2 - Balance générale du compte administratif - Recettes		
	<b>III Vote du compte administratif</b> A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses - Articles A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes - Articles  B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses B2 - Section d'investissement - Détail des recettes B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles		
	<b>IV - Annexes</b>	<b>Jointes</b>	<b>Sans objet</b>
	<b>A - Eléments du bilan</b>		
	A1.1 - Etat de la dette - Autres dettes A1.2 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux A1.3 - Etat de la dette - répartition par nature de dette A1.4 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture A1.6 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie A1.7 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de la dette A1.8 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations A3.2 - Etalement des provisions A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes A5.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement (1) A5.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif (1) A6 - Etat des charges transférées A7 - Détail des opérations pour le compte de tiers A8.1 - Variation du patrimoine (article R2313-3 du CGCT) - Entrées A8.2 - Variation du patrimoine (article R2313-3 du CGCT) - Sorties A8.3 - Opérations liées aux cessions A9.1 - Variation du patrimoine (article L 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées A9.2 - Variation du patrimoine (article L 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties A10 - Etat des travaux en régie		
	<b>B - Engagements hors bilan</b>		
	B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie B1.2 - Calcul du ratio d'endettement B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget B1.4 - Etat des contrats crédit-bail B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé B1.6 - Etat des autres engagements donnés B1.7 - Etat des engagements reçus B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents		
	<b>C - Autres éléments d'informations</b>		
	C1.1 - Etat du personnel C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie? C2 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier (2) C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3) C4 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes		
	<b>D Arrêté et signatures</b>		
	D - Arrêté et signatures		

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20170624-173022-DE  
Date de télétransmission : 30/06/2017  
Date de réception préfecture : 30/06/2017

<b>I - INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>MODALITES DE VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	

- I - L'Assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau du chapitre            pour la section d'exploitation (1),
  - au niveau du chapitre            pour la section d'investissement (1).
  - avec ou sans les chapitres "opérations d'équipement" de l'état III B 3 (2).

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement".

- III - Les provisions sont : (3)
- semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement)
  - budgétaires (délibération n° .....du .....).

(1) A compléter par "du chapitre" ou "de l'article".

(2) Indiquer "avec" ou "sans" les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement)
- budgétaires (délibération n° .....du .....).

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20170624-173022-DE  
Date de télétransmission : 30/06/2017  
Date de réception préfecture : 30/06/2017

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

**EXECUTION DU BUDGET**

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
<b>REALISATIONS</b>  DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 1 443 546,12	G 1 036 632,96	G-A -406 913,16
	Section d'investissement (y compris les comptes 1064 et 1068)	B	H 289 328,70	H-B 289 328,70

<b>REPORTS DE L'EXERCICE N-1</b>	Reports en section d'exploitation (002)	C	I 541 412,26	
	Reports en section d'investissement (001)	D	J 444 721,78	

(si déficit) (si excédent)

= =

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
<b>TOTAL (réalisations + reports)</b>		P=A+B+C+D 1 443 546,12	Q=G+H+I+J 2 312 095,70	=Q-P 868 549,58

<b>RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1(2)</b>	Section d'exploitation	E	K 6 129,21
	Section d'investissement	F	L
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	=E+F	=K+L 6 129,21

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
<b>RESULTAT CUMULE</b>	Section d'exploitation	=A+C+E 1 443 546,12	=G+I+K 1 584 174,43	140 628,31
	Section d'investissement	=B+D+F	=H+J+L 734 050,48	734 050,48
	<b>TOTAL CUMULE</b>	=A+B+C+D+E +F 1 443 546,12	=G+H+I+J +K+L 2 318 224,91	874 678,79

**DETAIL DES RESTES A REALISER**

Chap. /art	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
<b>TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION</b>		E	K 6 129,21
70	Vtes pdts fab., pres. de scves march.		6 129,21
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		F	L

(1) Indiquer le signe - si les dépenses sont supérieures aux recettes et + si les recettes sont supérieures aux dépenses

(2) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2911-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2911-11 du CGCT).

Date de réception préfecture : 30/06/2017

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D' EXPLOITATION - CHAPITRES</b>	<b>A2</b>

**DEPENSES D'EXPLOITATION**

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	669 000,00	434 978,21			234 021,79
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 218 000,00	974 517,43			243 482,57
014	Atténuations de produits					
65	Autres charges de gestion courante	200 000,00				200 000,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>2 087 000,00</b>	<b>1 409 495,64</b>			<b>677 504,36</b>
66	Charges financières					
67	Charges exceptionnelles	71 412,26				71 412,26
68	Dotations aux provisions (2)					
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (3)					
022	Dépenses imprévues					
<b>Total des dépenses réelles d'exploitation</b>		<b>2 158 412,26</b>	<b>1 409 495,64</b>			<b>748 916,62</b>
023	Virement à la section d'investissement (4)	63 949,52				
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections (4)	40 050,48	34 050,48			6 000,00
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. Fonct (uniquement M44) (4)					
<b>Total des dépenses d'ordre d'exploitation</b>		<b>104 000,00</b>	<b>34 050,48</b>			<b>6 000,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>2 262 412,26</b>	<b>1 443 546,12</b>			<b>754 916,62</b>

Pour information (3)					
D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1					

**RECETTES D'EXPLOITATION**

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuation de charges					
70	Vente de produits fabriqués, prestations ...	1 531 000,00	1 036 632,96		6 129,21	488 237,83
73	Produits issus de la fiscalité (5)					
74	Subventions d'exploitation					
75	Autres produits de gestion courante					
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>1 531 000,00</b>	<b>1 036 632,96</b>		<b>6 129,21</b>	<b>488 237,83</b>
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels	190 000,00				190 000,00
78	Reprises sur provisions et sur dépréciations (2)					
<b>Total des recettes réelles d'exploitation</b>		<b>1 721 000,00</b>	<b>1 036 632,96</b>		<b>6 129,21</b>	<b>678 237,83</b>
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections (4)					
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct. (4)					
<b>Total des recettes d'ordre d'exploitation</b>						
<b>TOTAL</b>		<b>1 721 000,00</b>	<b>1 036 632,96</b>		<b>6 129,21</b>	<b>678 237,83</b>

Pour information (3)					
R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1	541 412,26				

- (1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les crédits employés.  
(2) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.  
(3) Ce chapitre n'existe pas en M49.  
(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.  
(5) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20170624-173022-DE  
Date de télétransmission : 30/06/2017  
Date de réception préfecture : 30/06/2017



<b>II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES</b>	<b>A3</b>

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (1)
20	Immobilisations incorporelles	50 000,00			50 000,00
21	Immobilisations corporelles	54 000,00			54 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation				
23	Immobilisations en cours				
	<b>Total des opérations d'équipement</b>	<b>104 000,00</b>			<b>104 000,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves				
13	Subventions d'investissement				
16	Emprunts et dettes assimilées	700 000,00			700 000,00
18	Compte de liaison : affectation ... (3)				
26	Particip., créances rattachées à des particip.				
27	Autres immobilisations financières				
020	Dépenses imprévues				
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>700 000,00</b>			<b>700 000,00</b>
45..1	<b>Total des opé. Pour compte de tiers (4)</b>				
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>804 000,00</b>			<b>804 000,00</b>
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections (2)				
041	Opérations patrimoniales (2)				
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>				
<b>TOTAL</b>		<b>804 000,00</b>			<b>804 000,00</b>

<b>Pour information</b>				
<b>D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1</b>				

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
13	Subventions d'investissement				
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)				
20	Immobilisations incorporelles				
21	Immobilisations corporelles				
22	Immobilisations reçues en affectation				
23	Immobilisations en cours				
	<b>Total des recettes d'équipement</b>				
10	Dot., fonds divers et réserves (hors 106)				
106	Réserves (5)	255 278,22	255 278,22		
165	Dépôts et cautionnements reçus				
18	Compte de liaison : affectation à ... (3)				
26	Particip., créances rattachées à des particip.				
27	Autres immobilisations financières				
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>255 278,22</b>	<b>255 278,22</b>		
45..2	<b>Total des opé. pour le compte de tiers (7)</b>				
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>255 278,22</b>	<b>255 278,22</b>		
021	Virement de la section d'exploitation (2)	63 949,52			
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections (2)	40 050,48	34 050,48		6 000,00
041	Opérations patrimoniales (2)				
	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>104 000,00</b>	<b>34 050,48</b>		<b>6 000,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>359 278,22</b>	<b>289 328,70</b>		<b>6 000,00</b>

<b>Pour information</b>				
<b>R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1</b>	<b>444 721,78</b>			

- (1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les crédits employés.  
(2) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.  
(3) A servir uniquement, en dépenses, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.  
(4) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).  
(5) Le compte est accessible en préfecture.

Accès de réception en préfecture  
974-219740115-20170624-173022-DE  
Date de télétransmission : 30/06/2017  
Date de réception préfecture : 30/06/2017

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B1</b>

**1 - MANDATS EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)**

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	434 978,21		434 978,21
012	Charges de personnel et frais assimilés	974 517,43		974 517,43
014	Atténuation de produits			
60	Achats et variations de stocks (3)			
65	Autres charges de gestion courante			
66	Charges financières			
67	Charges exceptionnelles			
68	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et prov.		34 050,48	34 050,48
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)			
71	Production stockée (ou déstockage) (3)			
	<b>Dépenses d'exploitation - Total</b>	<b>1 409 495,64</b>	<b>34 050,48</b>	<b>1 443 546,12</b>

+

<b>D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1</b>	
--	--

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>1 443 546,12</b>
---	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement			
14	Provisions réglementées et amortissements dérogatoires			
15	Provisions pour risques et charges (5)			
16	Remboursement d'emprunt (sauf 1688 non budgétaire)			
18	Compte de liaison : affectation (8)			
	Total des opérations d'équipement			
20	Immobilisations incorporelles (6)			
21	Immobilisations corporelles (6)			
22	Immobilisations reçues en affectation (6)			
23	Immobilisations en cours (6)			
26	Participations et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières			
28	Amortissements des immobilisations (reprises)			
29	Dépréciations des immobilisations			
39	Dépréciations des stocks et en-cours			
45..1	Total des opérations pour compte de tiers (7)			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices			
3...	Stocks			
	<b>Dépenses d'investissement - Total</b>			

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE DE N-1</b>	
---	--

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	
---	--

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.  
(2) Voir liste des opérations d'ordre.  
(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).  
(4) Ce chapitre n'existe pas en M49.  
(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.  
(6) Hors chapitres "opérations d'équipement"  
(7) Seul le total des opérations par compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20170624-173022-DE  
Date de télétransmission : 30/06/2017  
Date de réception préfecture : 30/06/2017

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B2</b>

**2 - TITRES EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)**

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuation de charges			
60	Achats et variation des stocks (3)			
70	Ventes de produits fabriqués, prestations ...	1 036 632,96		1 036 632,96
71	Production stockée (ou déstockage) (3)			
72	Production immobilisée			
73	Produits issus de la fiscalité (7)			
74	Subventions d'exploitation			
75	Autres produits de gestion courante			
76	Produits financiers			
77	Produits exceptionnels			
78	Reprises sur amortissements et provisions			
79	Transferts de charges			
	<b>Recettes d'exploitation - Total</b>	<b>1 036 632,96</b>		<b>1 036 632,96</b>

+

<b>R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1</b>	<b>541 412,26</b>
---	-------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>1 578 045,22</b>
---	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)			
13	Subventions d'investissement			
14	Provisions réglementées et amortissements dérogatoires			
15	Provisions pour risques et charges (4)			
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)			
18	Compte de liaison : affectation			
19	Différences sur réalisations d'immobilisation			
20	Immobilisations incorporelles (5)			
21	Immobilisations corporelles (5)			
22	Immobilisations reçues en affectation (5)			
23	Immobilisations en cours (5)			
26	Participations et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières			
28	Amortissements des immobilisations		34 050,48	34 050,48
29	Provisions pour dépréciation des immobilisations (4)			
39	Provisions pour dépréciation des stocks et en-cours (4)			
45..2	Opérations pour compte de tiers (6)			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices			
3...	Stocks			
	<b>Recettes d'investissement - Total</b>		<b>34 050,48</b>	<b>34 050,48</b>

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE DE N-1</b>	<b>444 721,78</b>
---	-------------------

+

<b>AFFECTATION AUX COMPTES 106</b>	<b>255 278,22</b>
------------------------------------	-------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D' INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>734 050,48</b>
--	-------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Si la région applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors charges d'exploitation et opérations d'ordre.

(6) Seul le solde des opérations par compte de rattachement sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Ce chapitre existe en transmission sur M44.

Date de réception préfecture : 30/06/2017

## SECTION D'EXPLOITATION

<b>III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>A1</b>

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>669 000,00</b>	<b>434 978,21</b>			<b>234 021,79</b>
6061	Fournitures non stockables (eau, énergi	55 000,00	43 878,72			11 121,28
6063	Fournitures d'entretien et de petit écu	19 000,00	17 477,82			1 522,18
6064	Fournitures administratives	7 500,00	2 092,44			5 407,56
6135	Locations mobilières	140 000,00	113 750,44			26 249,56
61521	Batiment public	82 400,00	36 030,12			46 369,88
61551	Matériel roulant	3 500,00				3 500,00
61558	Autres biens mobiliers	3 000,00	1 997,48			1 002,52
6161	Multirisques	3 500,00				3 500,00
617	Etudes et recherches	23 500,00				23 500,00
618	Divers	14 600,00	10 653,58			3 946,42
62 (2)						
6225	Ind. au compta et aux régisseurs	600,00				600,00
6226	Honoraires	31 400,00	5 480,91			25 919,09
6231	Annonces et insertions	16 000,00				16 000,00
6248	Divers	1 500,00				1 500,00
6251	Voyages et déplacements	10 000,00				10 000,00
6257	Réceptions	7 000,00	3 010,57			3 989,43
6262	Frais de télécommunications	5 500,00	3 673,72			1 826,28
6282	Frais de gardiennage	245 000,00	196 932,41			48 067,59
634 (3)						
<b>012</b>	<b>Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>1 218 000,00</b>	<b>974 517,43</b>			<b>243 482,57</b>
6218	Autres personnels extérieurs	769 000,00	558 073,59			210 926,41
6411	Sal., app., com. de base	275 000,00	244 865,84			30 134,16
6451	Cotisations à l'urssaf	137 700,00	136 696,00			1 004,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	20 300,00	19 762,00			538,00
648	Autres charges de personnel	16 000,00	15 120,00			880,00
<b>014</b>	<b>Atténuation de produits (4)</b>					
739 (4)						
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>200 000,00</b>				<b>200 000,00</b>
6541	Créances admises en non valeur	200 000,00				200 000,00
<b>TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES</b>						
<b>(a) = (011+012+014+65)</b>		<b>2 087 000,00</b>	<b>1 409 495,64</b>			<b>677 504,36</b>
<b>66</b>	<b>Charges financières (b) (5)</b>					
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles (c)</b>	<b>71 412,26</b>				<b>71 412,26</b>
6718	Autres charges exceptionnelles Date de réception : 30/06/2017	61 412,26				61 412,26
673	Titres annulés sur exercices antérieurs Date de réception : 30/06/2017	10 000,00				10 000,00

## SECTION D'EXPLOITATION

<b>III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>A1</b>

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
68	Dotations aux provisions (d) (6)					
69	Impôts sur les bénéfices et assimilé(s) (7)					
022	Dépenses imprévues (f)					
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e+f</b>		<b>2 158 412,26</b>	<b>1 409 495,64</b>			<b>748 916,62</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Sauf le compte 621 retracé au sein du chapitre 012.

(3) Ce compte est uniquement ouvert en M41.

(4) Ce compte est uniquement ouvert en M43 et en M44.

(5) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant de l'article 66112 sera négatif.

(6) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(7) Ce chapitre n'existe pas en M49.

Accusé de réception en préfecture 974-219740115-20170624-173022-DE Date de télétransmission : 30/06/2017 Date de réception préfecture : 30/06/2017
---

<b>III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>A1</b>

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
023	Virement à la section d'investissement	63 949,52				
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (8), (9)	40 050,48	34 050,48			6 000,00
6811	Dot. aux am. sur im. incorporelles-corp.	40 050,48	34 050,48			6 000,00
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		104 000,00	34 050,48			6 000,00

043	Opé; d'ordre à l'intérieur de la section de fonct.(10)					
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		104 000,00	34 050,48			6 000,00

<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (=total des opérations réelles et d'ordre)</b>		2 262 412,26	1 443 546,12			754 916,62
---	--	--------------	--------------	--	--	------------

<b>Pour information</b>	
<b>D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1</b>	

**Détail du calcul des ICNE au compte 66112(5)**

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
- (2) Sauf le compte 621 retracé au sein du chapitre 012.
- (3) Ce compte est uniquement ouvert en M41.
- (4) Ce compte est uniquement ouvert en M43 et en M44.
- (5) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant de l'article 66112 sera négatif.
- (6) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (7) Ce chapitre n'existe pas en M49.
- (8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.
- (9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie a opté pour les provisions budgétaires.
- (10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

Accusé de réception en préfecture 974-219740115-20170624-173022-DE Date de télétransmission : 30/06/2017 Date de réception préfecture : 30/06/2017
---

**III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF**  
**SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES**

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)		
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12
013	Atténuation des charges				
699	Produits - Reports en arrière des déficits (2)				
70	Produits des services, du domaine et ventes ...	1 531 000,00	1 036 632,96		6 129,21
706	Prestations de services	1 531 000,00	1 036 632,96		6 129,21
73	Produits issus de la fiscalité (3)				
74	Subventions d'exploitation				
75	Autres produits de gestion courante				
<b>TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES</b>					
<b>(a) = 70+73+74+75+013</b>		<b>1 531 000,00</b>	<b>1 036 632,96</b>		<b>6 129,21</b>
76	Produits financiers (b)				
77	Produits exceptionnels (c)	190 000,00			
773	Mdts an.(sur ex.ant.)-at.par déch.quad.	190 000,00			
78	Reprises sur provisions (d) (4)				
<b>TOTAL RECETTES REELLES = a+b+c+d</b>		<b>1 721 000,00</b>	<b>1 036 632,96</b>		<b>6 129,21</b>

**Détail du calcul des ICNE au compte 7622**

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Cet article n'existe pas en M49.

(3) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE043 = DE043.

(6) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie a opté pour les provisions budgétaires.

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20170624-173022-DE  
Date de télétransmission : 30/06/2017  
Date de réception préfecture : 30/06/2017

<b>III</b>
<b>A2</b>

<b>Crédits annulés</b>
<b>488 237,83</b>
488 237,83
<b>488 237,83</b>

<b>190 000,00</b>
190 000,00
<b>678 237,83</b>

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20170624-173022-DE  
Date de télétransmission : 30/06/2017  
Date de réception préfecture : 30/06/2017



<b>III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES</b>	<b>A2</b>

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)					
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. d'exploit.. (5)					
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>						

<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)</b>	1 721 000,00	1 036 632,96		6 129,21	678 237,83
---	--------------	--------------	--	----------	------------

<b>Pour information</b>	
<b>R 002 Excédent de fonctionnement reporté N-1</b>	<b>541 412,26</b>

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.  
(2) Cet article n'existe pas en M49.  
(3) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.  
(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.  
(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE043 = DE043.  
(6) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie a opté pour les provisions budgétaires.

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20170624-173022-DE  
Date de télétransmission : 30/06/2017  
Date de réception préfecture : 30/06/2017

## SECTION D' INVESTISSEMENT

<b>III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>B1</b>

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)</b>	<b>50 000,00</b>			<b>50 000,00</b>
2051	Concessions et droits assimilés	50 000,00			50 000,00
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles (hors opérations)</b>	<b>54 000,00</b>			<b>54 000,00</b>
2145	Const. sur sol. inst. gén. agenc., amé.	50 000,00			50 000,00
2183	Mat. de bureau et matériel info	4 000,00			4 000,00
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)</b>				
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours (hors opérations)</b>				
	Opérations d'équipement n°... (1 ligne par opé.) (3)				
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>104 000,00</b>			<b>104 000,00</b>

<b>10</b>	<b>Dotations, fonds divers et réserves</b>				
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement</b>				
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>700 000,00</b>			<b>700 000,00</b>
1687	Autres dettes	700 000,00			700 000,00
<b>18</b>	<b>Compte de liaison : affectation à</b>				
<b>26</b>	<b>Participations et créances rattachées à des particip.</b>				
<b>27</b>	<b>Autres immobilisations financières</b>				
<b>020</b>	<b>Dépenses imprévues</b>				
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>700 000,00</b>			<b>700 000,00</b>

<b>45...1..</b>	<b>Opé. pour compte de tiers n°... (1 ligne par opé.) (4)</b>				
	<b>Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers</b>				

<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES</b>	<b>804 000,00</b>			<b>804 000,00</b>
-----------------------------------	-------------------	--	--	-------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la Régie.

(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.

(3) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(4) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20170624-173022-DE  
Date de télétransmission : 30/06/2017  
Date de réception préfecture : 30/06/2017

**III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF**  
**SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES**

Chap/Art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12
<b>040</b>	<b>Opérations d'ordre transfert entre sections (5)</b>			
	<b>Reprises sur autofinancement antérieur (6)</b>			
15 ...	Provisions pour risques et charges			
29...	Provisions pour dépréciation des immobilisations			
39...	Provisions pour dépréciation des stocks en cours			
49...	Provisions pour dépréciation des comptes de tiers			
59...	Provisions pour dépréciation des comptes financiers			
	<b>Charges transférées</b>			
<b>041</b>	<b>Opérations patrimoniales (7)</b>			
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>				

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)</b>	<b>804 000,00</b>		
---	-------------------	--	--

<b>Pour information</b>	
<b>D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1</b>	

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.  
(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.  
(3) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.  
(4) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.  
(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042*.  
(6) Les comptes 15...2 peuvent figurer dans le détail des reprises sur autofinancement antérieur si la régie applique le régime des provisions budgétaires.  
(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20170624-173022-DE  
Date de télétransmission : 30/06/2017  
Date de réception préfecture : 30/06/2017



<b>III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES</b>	<b>B2</b>

Chap/Art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
13	Subventions d'investissement				
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)				
20	Immobilisations incorporelles				
21	Immobilisations corporelles				
22	Immobilisations reçues en affectation				
23	Immobilisations en cours				
<b>Total des recettes d'équipement</b>					

10	Dotations, fonds divers et réserves	255 278,22	255 278,22		
1068	Autres réserves	255 278,22	255 278,22		
165	Dépôts et cautionnements reçus				
18	Compte de liaison : affectation à				
26	Participations et créances rattachées à des particip.				
27	Autres immobilisations financières				
<b>Total des recettes financières</b>		<b>255 278,22</b>	<b>255 278,22</b>		

45...2..	Opé. pour compte de tiers n°... (3)				
<b>Total des recettes d'opérations pour compte de tiers</b>					

<b>TOTAL DES RECETTES REELLES</b>	<b>255 278,22</b>	<b>255 278,22</b>		
-----------------------------------	-------------------	-------------------	--	--

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les titres émis et les restes à réaliser au 31/12.

(3) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

Accusé de réception en préfecture 974-219740115-20170624-173022-DE Date de télétransmission : 30/06/2017 Date de réception préfecture : 30/06/2017
---

**III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF**  
**SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES**

Chap / art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12
021	Virement de la section de fonctionnement	63 949,52		
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (3) (4)	40 050,48	34 050,48	
28141	Bâtiments	1 720,01	1 720,01	
28145	Ins. gén., ag, am. des const.	37 330,47	32 330,47	
28183	Matériel de bureau et matériel info.	1 000,00		
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION</b>		<b>104 000,00</b>	<b>34 050,48</b>	
041	Opérations patrimoniales (5)			
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>104 000,00</b>	<b>34 050,48</b>	
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)</b>		<b>359 278,22</b>	<b>289 328,70</b>	

Pour information	
R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1	444 721,78

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.  
(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les titres émis et les restes à réaliser au 31/12.  
(3) Voir annexe IV-A1.7 pour le détail des opérations pour compte de tiers  
(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042*.  
(5) Les comptes 15..2 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.  
(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20170624-173022-DE  
Date de télétransmission : 30/06/2017  
Date de réception préfecture : 30/06/2017

<b>III</b>
<b>B2</b>

<b>Crédits annulés (2)</b>
<b>6 000,00</b>
5 000,00
1 000,00
<b>6 000,00</b>
<b>6 000,00</b>
<b>6 000,00</b>

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20170624-173022-DE  
Date de télétransmission : 30/06/2017  
Date de réception préfecture : 30/06/2017

<b>III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**CHAPITRE OPERATION D'EQUIPEMENT N° : (1)**

**LIBELLE :**

**POUR INFORMATION (2)**

Art. (3)	Libellé (3)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
	<b>DEPENSES</b>		<b>A</b>			<b>B</b>
20	Immobilisations incorporelles					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affect.					
23	Immobilisations en cours					

RECVTES (répartition)  (Pour information)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
	<b>RECETTES</b>		<b>C</b>		<b>D</b>
13	Subventions d'investissement				
16	Emprunts et dettes assimilées				
	<b>Autres</b>				

<b>Solde du financement (5)</b>	<b>Pour l'exercice</b>	<b>En cumulé</b>
<b>Recettes - Dépenses</b>	<b>C-A</b>	<b>D-B</b>

- (1) Ouvrir un cadre par opération et dont le numéro doit être au moins égal à 10.  
(2) Rayer la mention inutile.  
(3) Détailler les articles conformément au plan des comptes appliqué par la régie.  
(4) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice  
(5) Indiquer le signe algébrique

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20170624-173022-DE  
Date de télétransmission : 30/06/2017  
Date de réception préfecture : 30/06/2017



<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE AUTRES DETTES</b>	<b>A1.1</b>

**A1.1 - AUTRES DETTES**

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

<b>LIBELLES</b>	<b>Montant Initial de la dette</b>	<b>Dépenses de l'exercice</b>	<b>Dettes restantes</b>
Dettes pour travaux devant être réglées en plusieurs exercices			
Dettes pour location - ventes			
Dettes pour location - acquisitions			
Autres dettes à long ou moyen terme (sans réception de fonds)			

Accusé de réception en préfecture 974-219740115-20170624-173022-DE Date de télétransmission : 30/06/2017 Date de réception préfecture : 30/06/2017
---

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE

REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

A1.2

A1.2 - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Emprunts à taux fixe ou taux variable sur la durée du contrat A														
TOTAL A														
Barrière simple B														
TOTAL B														
Option d'échange C														
TOTAL C														
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé D														
TOTAL D														
Multiplicateur jusqu'à 5 E														
TOTAL E														
Autres types de structures F														
TOTAL F														
TOTAL GENERAL														

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F, selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à couvrir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1: Indice zone euro / 2: Indices inflation française ou zone euro / 3: Ecart indice zone euro / 4: Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5: Ecart d'indices hors zone euro / 6: Autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau du taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66.111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20170624-173022-DE  
Date de télétransmission : 30/06/2017  
Date de réception préfecture : 30/06/2017

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 778.

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20170624-173022-DE  
Date de télétransmission : 30/06/2017  
Date de réception préfecture : 30/06/2017

**IV - ANNEXES**  
**ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE**  
**REPARTITION PAR NATURE DE DETTE**

**IV**  
**A1.3**

A1.3 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)														
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de la signature	Date d'émission ou date de mobilisation	Date du premier rembt.	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devis	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de rembt anticipé partiel C/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux	Taux actuariel (5)					
<b>163 Emprunts obligataires (total)</b>														
<b>164 Emprunts auprès d'établissements de crédits (total)</b>														
1641 Emprunts en euros (total)														
1643 Emprunts en devises (total)														
1644 Emprunts assortis d'une option de frange sur ligne de trésorerie (total)														
<b>165 Dépôts et cautionnements reçus (total)</b>														
<b>167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (total)</b>														
1671 Avances consolidées du Trésor (total)														
1672 Emprunts sur comptes spéciaux Trésor (total)														
1675 Dettes pour M.E.T.P. et PPP (total)														
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)														
1678 Autres emprunts et dettes (total)														
<b>168 Emprunts et dettes assimilés (total)</b>														
1681 Autres emprunts (total)														
1682 Bons à moyen terme négociables (total)														
1687 Autres dettes (total)														
<b>TOTAL GENERAL</b>														

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la dernière mobilisation.  
(2) Normal : montant emprunté à l'origine.  
(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe, V : variable simple, C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement dérivé comme le simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).  
(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).  
(5) Taux initial du contrat.  
(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuel, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.  
(7) Indiquer C pour Amortissement constant, P pour Amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser.  
(8) Catégorie d'emprunt : A : avances consolidées du Trésor, B : autres emprunts assortis de conditions particulières, C : autres emprunts assimilés, D : autres emprunts, E : autres emprunts assimilés, F : autres emprunts assimilés, G : autres emprunts assimilés, H : autres emprunts assimilés, I : autres emprunts assimilés, J : autres emprunts assimilés, K : autres emprunts assimilés, L : autres emprunts assimilés, M : autres emprunts assimilés, N : autres emprunts assimilés, O : autres emprunts assimilés, P : autres emprunts assimilés, Q : autres emprunts assimilés, R : autres emprunts assimilés, S : autres emprunts assimilés, T : autres emprunts assimilés, U : autres emprunts assimilés, V : autres emprunts assimilés, W : autres emprunts assimilés, X : autres emprunts assimilés, Y : autres emprunts assimilés, Z : autres emprunts assimilés.

Date de télétransmission : 30/06/2017  
Date de réception préfecture : 30/06/2017

**IV - ANNEXES**

**ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE  
REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (suite)**

IV

A1.3

**A1.3 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (2)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (3)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Coût de sortie (7)	Annuités de l'exercice		ICINE de l'exercice
						Type de taux (4)	Index (5)	Niveau de taux d'intérêt 31/12/N (6)		Capital	Charges d'intérêt (8)	
163 Emprunts obligataires (total)												
164 Emprunts auprès d'établissements de crédits (total)												
1641 Emprunts en euros (total)												
1643 Emprunts en devises (total)												
1644 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)												
165 Dépôts et cautionnements reçus (total)												
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (total)												
1671 Avances consolidées du Trésor (total)												
1672 Emprunts sur comptes spéciaux Trésor (total)												
1675 Dettes pour M.E.T.P. et PPP (total)												
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)												
1678 Autres emprunts et dettes (total)												
168 Emprunts et dettes assimilés (total)												
1681 Autres emprunts (total)												
1682 Bons à moyen terme négociables (total)												
1687 Autres dettes (total)												
<b>TOTAL GENERAL</b>												

(1) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(2) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « Détail des opérations de couverture ».

(3) Catégorie d'emprunt à l'étranger. Exemple A-1. (C) La classification des emprunts suivant le type de la circulaire JOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales). En cas de couverture partielle, indiquer plusieurs catégories d'emprunt (exemple A-1, C-3).

(4) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme le simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(5) Mentionner si oui ou non l'index sur l'indice.

(6) Faire apparaître le niveau de taux pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Coût de sortie : Coût de sortie de l'emprunt au moment du remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N.

(8) Il s'agit des intérêts réels à l'échéance (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre de l'opération (intérêts à l'échéance) et intérêts éventuels dus au titre de l'opération (intérêts à l'échéance) et intérêts éventuels dus au titre de l'opération (intérêts à l'échéance).

(9) Il s'agit des intérêts réels à l'échéance (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre de l'opération (intérêts à l'échéance) et intérêts éventuels dus au titre de l'opération (intérêts à l'échéance).

**IV - ANNEXES**  
**ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE**  
**REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT**

**IV**  
**A1.4**

Emprunts (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amortis. de l'emprunt (4)		Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (5)	Taux initial		Taux au 31/12/N budget		Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité de l'exercice intérêts (10)	ICNE de l'exercice	
	Année	Profil						Type de taux (6)	Index (7)	Type de taux (6)	Index (7)				Niveau de taux (9)
Total des dépenses au c/166															
Refinancement de la dette (2)															
...															
...															
...															
<b>Total des recettes au c/166</b>															
<b>Refinancement de la dette (3)</b>															
...															
...															
...															

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédits, suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes au c/166 sont équilibrées.  
(2) Il s'agit de retracer les caractéristiques des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.  
(3) Il s'agit de retracer les caractéristiques des emprunts de refinancement.  
(4) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autre à préciser.  
(5) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; T : bimestrielle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; X : autre.  
(6) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).  
(7) Indiquer le type d'index (ex : EURIBOR 3 mois ...).  
(8) Taux annuel, tous frais compris.  
(9) Taux après opérations de couverture éventuelles. S'agissant du niveau du taux, indiquer, pour un taux variable, le niveau à la date de vote du budget.  
(10) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 "Intérêts réglés à l'échéance" (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20170624-173022-DE  
Date de télétransmission : 30/06/2017  
Date de réception préfecture : 30/06/2017

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE</b>	
<b>DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE</b>	<b>A1.5</b>

**A1.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE**

Emprunts couverts (pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Emprunt couvert				Instrument de couverture							Primes éventuelles					
	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Date de fin du contrat	Index de référence (hors couvertures) 2	Organisme co-contratant	N° de contrat	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Montant de la dette couverte (4)	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Référence de taux de l'instrument	Index de référence de taux (2)	Dates de règlement	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
<b>Taux fixe (total)</b>																	
<b>Taux variable simple (total)</b>																	
<b>Taux complexe (total)</b>																	
<b>Total</b>																	

(1) Classer les emprunts selon le type de taux avant opération de couverture.

(2) Mentionner le ou les index.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un SWAP, d'une option (CAP, FLOOR, TUNNEL, SWAPTION).

(4) Pour chaque emprunt, indiquer le montant couvert au 31/12/N.

(5) Indiquer l'index de référence : F : fixe ; V : variable ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20170624-173022-DE  
Date de télétransmission : 30/06/2017  
Date de réception préfecture : 30/06/2017

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE</b>	
<b>DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (suite)</b>	<b>A1.5</b>

**A1.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (suite)**

Emprunts (pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture					
	Niveau du taux après couverture (1)		Charges et Produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (3)	
	Taux payé	Taux reçu (2)	Charges c/688	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
<b>Taux fixe</b>						
<b>Taux variable simple</b>						
<b>Taux complexe</b>						
<b>Total</b>						

(1) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(2) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

(3) Catégorie d'emprunt (Exemple A-1, Cf. la classification des emprunts suivant le typologie de la circulaire ICCB 1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).



IV

A1.6

## IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE  
DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE

## A1.6 - DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 1/1/N	Montant des tirages N	Montant des remboursements N		Encours restant du au 31/12/N
				Intérêts (6615)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
<b>519 Crédits de trésorerie (total)</b>						

(1) Circulaire n° NOR/INT/R9/00071/C du 22/21/989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-2 du CGCT).

Accusé de réception en préfecture  
874-219740115-20170624-173022-DE  
Date de télétransmission : 30/06/2017  
Date de réception préfecture : 30/06/2017

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE  
 TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

A1.7

A1.7 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	Indices sous-jacents						(6) Autres indices
	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6)	
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

Accusé de réception en préfecture  
 974-219740115-20170624-173022-DE  
 Date de télétransmission : 30/06/2017  
 Date de réception préfecture : 30/06/2017

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N	A1.8

**A1.8 - EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N (1)**

N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégociation	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années		Taux (2)				Nominal		Profil d'amortissement et période de remboursement (6)		Dette en capital au 31/12/N	ICNE de l'exercice		Annuité à payer dans l'exercice (s'il y a lieu)	
				Contrat initial	Contrat renégocié	Contrat initial		Contrat renégocié		Contrat initial	Contrat renégocié (5)	Contrat initial	Contrat renégocié		Intérêts	Capital		
				Type de taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (4)	Type de taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (4)	Contrat renégocié (5)	Contrat renégocié (5)							
<b>Total</b>																		

(1) Inscrire les emprunts renégociés à la date de vote du budget, pour l'exercice N.  
(2) Taux à la date de renégociation.  
(3) Indiquer : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).  
(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : EURIBOR 3 mois).  
(5) Nominal à la date de renégociation.  
(6) Faire figurer 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres.  
- Pour la périodicité de remboursement indiquer : A : annuelle, T : trimestrielle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20170624-173022-DE  
Date de télétransmission : 30/06/2017  
Date de réception préfecture : 30/06/2017

<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS</b> <b>ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS</b> <b>ETALEMENT DES PROVISIONS</b>	<b>IV</b>  <b>A2</b> <b>A3.1</b> <b>A3.2</b>
---	--

**A2 - AMORTISSEMENTS - METHODES UTILISEES**

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE			Délégation du
<b>Biens de faible valeur</b> Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R 2321-1 du CGCT) :			
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	

**A3.1 - ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS**

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant des provisions et dépréciations constituées au 31/12/N	Montant total des prov. et dépréciations constituées	Montant des reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE
---	--	-------------------------	--	---	--	-------

**PROVISIONS ET DEPRECIATIONS BUDGETAIRES**

<b>Provisions réglementées et amortissements dérogatoires</b>						
Amortissements dérogatoires						
Provisions spéciale de réévaluation						
Autres provisions réglementées						
<b>Provisions pour risques et charges (2)</b>						
Provisions pour litiges et contentieux						
Provisions pour pertes de change						
Autres provisions pour risques						
.....						
<b>Provisions pour dépréciation (2)</b>						
- des immobilisations						
- des stocks de matières premières et de produits et des en-cours de production						
<b>TOTAL BUDGETAIRE</b>						

**PROVISIONS ET DEPRECIATIONS SEMI-BUDGETAIRES**

<b>Provisions pour risques et charges (2)</b>						
Provisions pour litiges et contentieux						
Provisions pour pertes de change						
Autres provisions pour risques						
.....						
<b>Provisions pour dépréciation (2)</b>						
- des stocks d'autres approvisionnements et de marchandises						
- des comptes de tiers						
- des comptes financiers						
<b>TOTAL SEMI-BUDGETAIRE</b>						

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision ou d'une dépréciation déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision ou de la dépréciation.

**A3.2 - ETALEMENT DES PROVISIONS (1)**

Nature	Objet	Montant total à constituer	Durée (années)	Montant des provisions constituées au 31/12/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner

Accusé de réception en préfecture

(1) Il s'agit de provisions pour risques et charges qui peuvent faire l'objet d'un étalement.

Date de réception préfecture : 30/06/2017

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES</b>	<b>A4.1</b>

**A4.1 - DETAIL DES DEPENSES**

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits votés (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations	Restes à Réaliser au 31/12	Crédits annulés
<b>DEPENSES TOTALES (I) = A+B+C+D</b>		700 000,00			700 000,00
<b>HORS CHARGES TRANSFEREES (II) = A+B+C</b>		700 000,00			700 000,00
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées hors 16449 et 166 (A)</b>	700 000,00			700 000,00
163	Emprunts obligataires				
1641	Emprunts en euros				
1643	Emprunts en devises				
16441	Opérations afférentes à l'emprunt				
165	Dépôts et cautionnements reçus				
1687	Autres dettes	700 000,00			700 000,00
<b>Autres dépenses financières (sous-total) (B)</b>					
<b>10</b>	<b>Dotations, fonds divers et réserves (versements)</b>				
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement (remboursements)</b>				
<b>26</b>	<b>Participations et créances rattachées</b>				
<b>27</b>	<b>Autres immobilisations financières</b>				
<b>020</b>	<b>Dépenses imprévues</b>				

<b>Transferts entre sections = C+ D</b>					
<b>040</b>	<b>Reprises sur autofinancement antérieur (C)(1)</b>				
	<b>Charges transférées (D) = E + F + G (1)</b>				
	<b>Travaux en régie ( E )</b>				
	<b>Charges à répartir sur plusieurs exercices ( F )</b>				
	<b>Stocks et en-cours (G)</b>				

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par l'établissement.

	Op. de l'exercice	Solde d'exécution	CUMUL
<b>Dépenses</b>	I	D001	IV

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20170624-173022-DE  
Date de télétransmission : 30/06/2017  
Date de réception préfecture : 30/06/2017

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES</b>	<b>A4.2</b>

**A4.2 - DETAIL DES RECETTES**

Art.(1)	Libellé (1)	Crédits votés (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
<b>RECETTES (RESSOURCES PROPRES) (III)=a+b+c+d</b>		<b>63 949,52</b>			
	<b>Ressources propres externes (a)</b>				
	<b>Autres recettes financières (b)</b>				
	<b>Transferts entre sections (c)</b>				
<b>021</b>	<b>Virement de la section de fonctionnement (d)</b>	<b>63 949,52</b>			

	Op. de l'exercice	Solde d'exécution	Affectation c/1068	CUMUL
<b>Recettes</b>	<b>III</b>	<b>R001</b>	<b>R1068</b>	<b>V</b>
		<b>444 721,78</b>	<b>255 278,22</b>	<b>700 000,00</b>

	Montant
<b>Dépenses financières</b>	<b>IV</b>
<b>Recette financières</b>	<b>V</b>
<b>Solde (recettes - dépenses)</b>	<b>VI = V - IV (3)</b>
<b>Solde net hors créances sur autres collectivités publiques (c/2763) et charges transférées (D) (4) (5)</b>	<b>IV + c/2763 + D (3)</b>
<b>Résultats hors charges transférées</b>	<b>V = (II + D001)</b>

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.  
(2) Hors comptes 10229, 10259 et 1068.  
(3) Indiquer le signe algébrique.  
(4) Ces créances et charges peuvent être financées par emprunt.  
(5) Il s'agit des dépenses réelles au compte 2763.

**Autres ressources financières ne faisant pas partie des ressources propres (c/16449 et c/166) (6)**

Art	Libellé	Crédits votés (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
16449	Opérations afférentes à l'option				
166	Refinancement de dette				
	<b>Total</b>				

(6) Retracer les opérations réelles et les opérations d'ordre (les opérations d'ordre entre les sections et les opérations d'ordre à l'intérieur de la section).

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20170624-173022-DE  
Date de télétransmission : 30/06/2017  
Date de réception préfecture : 30/06/2017

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT</b>	<b>A5.1</b>
<b>ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF</b>	<b>A5.2</b>

Service.....(1) (en application de l'article L. 2224-6 du CGCT)

**A5.1 ou A5.2 - SECTION D'EXPLOITATION**

DEPENSES - MANDATS EMIS			RECETTES - TITRES EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)	Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
011	Charges à caractère général		013	Atténuation de charges	
012	Charges de personnel et frais assimilés		73	Impôts et taxes	
014	Atténuation de produits		74	Subventions d'exploitation	
65	Autres charges de gestion courante		75	Autres produits de gestion courante	
66	Charges financières		76	Produits financiers	
67	Charges exceptionnelles		77	Produits exceptionnels	
68	Dotations aux prov. et aux dépréciations (4)		78	Reprises sur prov. et sur dépréciations (4)	
022	Dépenses imprévues				
<b>Total des dépenses réelles</b>			<b>Total des recettes réelles</b>		

042	Opé. d'ordre de transfert entre sections		042		0
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la section d'exploitation		043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la section d'exploitation	
023	Virement à la section d'investissement				
<b>Total des dépenses d'ordre</b>			<b>Total des recettes d'ordre</b>		
<b>D 002 (5)</b>			<b>R 002 (5)</b>		
<b>TOTAL GENERAL DES DEPENSES</b>			<b>TOTAL GENERAL DES RECETTES</b>		

(1) Compléter par : "Service de distribution de l'eau" ou "Service d'assainissement" s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L.2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3 000 habitants soit par "Service d'assainissement collectif" ou "Service d'assainissement non collectif" si ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M49.

(3) Le montant des dépenses est égal à la somme des crédits budgétaires aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

(4) Si la règle applicable est le régime des provisions, les provisions budgétaires ainsi que pour les dotations et les reprises sur dépréciations des immobilisations ou des stocks.

Date de télétransmission : 30/06/2017  
Date de réception préfecture : 30/06/2017

(5) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20170624-173022-DE  
Date de télétransmission : 30/06/2017  
Date de réception préfecture : 30/06/2017



<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT</b>	<b>A5.1</b>
<b>ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF</b>	<b>A5.2</b>

Service.....(1) (en application de l'article L. 2224-6 du CGCT)

**A5.1 ou A5.2 - SECTION D'INVESTISSEMENT**

DEPENSES - MANDATS EMIS			RECETTES - TITRES EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)	Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
10	Dotations, fonds divers et réserves		10	Dotations, fonds divers et réserves	
13	Subventions d'équipement		106	Réserves	
16	Emprunts et dettes assimilées		13	Subventions d'équipement	
18	Compte de liaison : affectation à ...		18	Compte de liaison : affectation à ...	
20	Immobilisations incorporelles (hors opé.)		16	Emprunts et dettes assimilées	
21	Immobilisations corporelles (hors opé.)		20	Immobilisations incorporelles	
22	Immobilisations reçues en affect. (hors opé.)		21	Immobilisations corporelles	
23	Immobilisation en cours (hors opé.)		22	Immobilisations reçues en affectation	
26	Particip. et créances rattachées à des particip.		23	Immobilisation en cours	
27	Autres immobilisations financières		26	Particip. et créances rattachées à des particip.	
Opérations d'équipement n° ... (1 ligne par opé.)			27		
020	Dépenses imprévues		Autres immobilisations financières		
45..1	Opé. c/ de tiers n° .... (1 ligne par opé.)		45..2	Opé. c/ de tiers n° .... (1 ligne par opé.)	
<b>Total des dépenses réelles</b>			<b>Total des recettes réelles</b>		
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections		040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	
041	Opérations patrimoniales		041	Opérations patrimoniales	
Total des dépenses d'ordre			021	Virement de la section de fonctionnement	
<b>D 001 (4)</b>			<b>Total des recettes d'ordre</b>		
<b>TOTAL GENERAL DE DEPENSES</b>			<b>R 001 (4)</b>		
<b>TOTAL GENERAL DE DEPENSES</b>			<b>TOTAL GENERAL DE RECETTES</b>		

(1) Compléter par : "Service de distribution de l'eau" ou "Service d'assainissement" s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L.2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3 000 habitants soit par "Service d'assainissement collectif" ou "Service d'assainissement non collectif" si ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M49.

(3) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires ainsi que pour les dotations et les reprises sur dépréciations des immobilisations ou des stocks.

(5) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20170624-173022-DE  
Date de télétransmission : 30/06/2017  
Date de réception préfecture : 30/06/2017

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>ETAT DES CHARGES TRANSFEREES</b>	<b>A6</b>
<b>DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS</b>	<b>A7</b>

**A6 - ETAT DES CHARGES TRANSFEREES**

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
<b>TOTAL</b>							

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I-(II+III)

**A7 - CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)**  
Date de la délibération :

**Intitulé de l'opération N° :**

**DEPENSES 4581**

DEPENSES REELLES (nature des travaux)	Cumul des réalisations avant l'exercice	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser	Crédits annulés	Cumul des réalisations
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)						

**RECETTES 4582**

RECETTES REELLES	Cumul des réalisations avant l'exercice	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser	Crédits à annuler	Cumul des réalisations
- Financement par le tiers						
- Financement par d'autres tiers						
040 Financement par le service (contrepartie 6742)						
041 Financ. par empr. à la charge du tiers (2763)						

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20170624-173022-DE  
Date de télétransmission : 30/06/2017  
Date de réception préfecture : 30/06/2017

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>VARIATION DES PATRIMOINES (article R. 2313-3 du CGTC) - ENTREES</b>	<b>A8.1</b>
<b>VARIATION DES PATRIMOINES (article R. 2313-3 du CGTC) - SORTIES</b>	<b>A8.2</b>

**A8.1 - ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS**

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisition à titre onéreux				
Acquisition à titre gratuit				
Mise à disposition				
Affectation				
Mises en concession ou affermage				
Divers				
<b>TOTAL GENERAL</b>				

**A8.2 - ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATION**

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amorts. Antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cession à titre onéreux							
Cession à titre gratuit							
Mise à disposition							
Affectation							
Mises en concession ou affermage							
Divers							
<b>TOTAL GENERAL</b>							

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20170624-173022-DE  
Date de télétransmission : 30/06/2017  
Date de réception préfecture : 30/06/2017

<b>IV-ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS</b>	<b>A8.3</b>

**A8.3 - OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS**

<b>Produit des cessions</b>		<b>Réalisations</b>
Compte 775	Produits des cessions d'immobilisations	
Compte 675	Valeurs comptables des immobilisations cédées	

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20170624-173022-DE  
Date de télétransmission : 30/06/2017  
Date de réception préfecture : 30/06/2017

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>VARIATION DES PATRIMOINES (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - ENTREES</b>	<b>A9.1</b>
<b>VARIATION DES PATRIMOINES (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - SORTIES</b>	<b>A9.2</b>

**A9.1 - ETAT DES ENTREEES D'IMMOBILISATIONS (L. 300-5 du code de l'urbanisme)**

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisition à titre onéreux				
Acquisition à titre gratuit				
Mise à disposition				
Affectation				
Mises en concession ou affermage				
Divers				
<b>TOTAL GENERAL</b>				

**A9.2 - ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS (L. 300-5 du code de l'urbanisme)**

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amorts. Antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cession à titre onéreux							
Cession à titre gratuit							
Mise à disposition							
Affectation							
Mises en concession ou affermage							
Divers							
<b>TOTAL GENERAL</b>							

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20170624-173022-DE  
Date de télétransmission : 30/06/2017  
Date de réception préfecture : 30/06/2017

<b>IV-ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>ETAT DES TRAVAUX EN REGIE (1)</b>	<b>A10</b>

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Article (2)	Libellé (2)	Dépenses Mandats émis	Recettes Titres émis
011	Charges à caractère général		
012	Charges de personnel et frais assimilés		
72	Travaux en régie		
	<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>I</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité.

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
20	Immobilisations incorporelles	
21	Immobilisations corporelles	
23	Immobilisations en cours	
	<b>TOTAL GENERAL</b>	

(1) Les immobilisations créées par les services techniques de la collectivité sont enregistrées au coût de leur production. Ce dernier correspond au coût d'acquisition des matières consommées augmenté des charges directes de production (matériel et outillage acquis ou loués, frais de ...) à l'exclusion des frais financiers et des frais d'administration générale.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement et par immobilisation ou par opération

(3) Les montants à renseigner correspondent aux mandats émis imputés au chapitre 040.

**RATIO**

	Montant
<b>Recettes 72 (I)</b>	
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	
<b>Recettes 72/recettes réelles de fonctionnement</b>	

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20170624-173022-DE  
Date de télétransmission : 30/06/2017  
Date de réception préfecture : 30/06/2017

IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS  
EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE

B1.1

B1.1 - EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE

Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)	Designation du bénéficiaire	Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date du vote du budget ou taux moyen constatés sur l'année (6)			Nature de l'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice en capital en (8) en intérêts	
								Taux (3)	Index (4)	(5) Taux actuariel	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux				
<b>Totaux généraux</b>																	
<b>Totaux pour les emprunts contractés par des collectivités ou des EP</b>																	
<b>Totaux pour les emprunts autes que ceux contractés par des collectivités ou des EP</b>																	
<b>Totaux pour les emprunts contractés pour les opérations de logement aidées par l'état</b>																	
<b>Totaux pour les autres emprunts ou des EP (hors logements sociaux)</b>																	

(1) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour in fine, S pour semestriel, M pour mensuel, X pour autres à préciser.

(2) Indiquer A pour annuelle, T pour trimestrielle et M pour mensuelle.

(3) Indiquer taux fixe, préfixé ou post-fixé pour les taux variables.

(4) Indiquer le type d'index (ex : EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux après opérations d'échange éventuelles. S'agissant du niveau de taux, indiquer pour un taux variable, le niveau à la date de vote du budget pour l'état annexé au budget primitif, le taux constaté sur l'exercice pour l'état annexé au compte administratif.

(7) Indiquer la nature de l'emprunt : taux fixe sur toute la durée (F), indexé sur toute la durée (I), avec des tranches (T) ou avec options (O).

(8) Annuité due au titre du contrat initial et comptabilisée à l'article 6611 et annuité due au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisée à l'article 668.

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20170624-173022-DE  
Date de télétransmission : 30/06/2017  
Date de réception préfecture : 30/06/2017

**IV - ANNEXES**  
**ENGAGEMENTS HORS BILAN**  
**CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT**

**B1.2 - CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT**

Calcul du ratio de l'article L. 2252-2 du CGCT	Valeur en euros
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A
+ Total des première annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B
+ Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C
- Provisions pour garanties d'emprunt	D
<b>Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice</b>	<b>I = A + B + C - D</b>
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>II</b>

<b>Part des garanties d'emprunts accordées au titre de l'exercice en % (3)</b>	<b>I/II</b>
--	-------------

(1) Hors opérations visées par l'article L.2252-2 du CGCT.

(2) Cf définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50% des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20170624-173022-DE  
Date de télétransmission : 30/06/2017  
Date de réception préfecture : 30/06/2017



<b>IV</b>
<b>B1.2</b>

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20170624-173022-DE  
Date de télétransmission : 30/06/2017  
Date de réception préfecture : 30/06/2017

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET</b>	<b>B1.3</b>

**B1.3 - SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET**

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention

- (1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.  
(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.  
(3) Objet pour lequel est versé la subvention.

Accusé de réception en préfecture 974-219740115-20170624-173022-DE Date de télétransmission : 30/06/2017 Date de réception préfecture : 30/06/2017
---

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20170624-173022-DE  
Date de télétransmission : 30/06/2017  
Date de réception préfecture : 30/06/2017

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS</b>	
<b>ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL</b>	<b>B1.4</b>
<b>ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE</b>	<b>B1.5</b>
<b>ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS RECUS</b>	<b>B1.6</b>
<b>ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES</b>	<b>B1.7</b>

**B1.4 - 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL**

Exercice d'origine du contrat	Nature du bien ayant fait l'objet du contrat (1)	Montant de la redevance de l'exercice	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat	Montant des redevances restant à courir					
					N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant	Total (2)
	Mobilier									
	Immobilier									
	Mobilier									
	Immobilier									
	Mobilier									
	Immobilier									

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.  
(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

**B1.5- ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE**

Libellé du contrat	Année de signature du contrat de PPP	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le contrat de PPP	Montant total prévu au titre du contrat de PPP	Montant de la rémunération du cocontractant	Durée du contrat de PPP	Date de fin du contrat de PPP

**B1.6 - ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES**

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
	<b>8017 Subventions à verser en annuités</b>						
	<b>8018 Autres engagements donnés</b>						
	Au profit d'organismes publics						
	Au profit d'organismes privés						
	<b>TOTAL</b>						

**B1.7 - ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS**

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
	<b>TOTAL</b>						
	<b>8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)</b>						
	<b>8028 Autres engagements reçus</b>						
	A l'exception de ceux reçus des entreprises						
	Engagements reçus des entreprises						

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20170624-173022-DE  
Date de télétransmission : 30/06/2017  
Date de réception préfecture : 30/06/2017

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN</b>	
<b>AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT</b>	<b>B2.1</b>
<b>AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT</b>	<b>B2.2</b>

**B2.1 - SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT**

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP		
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)

- (1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.  
(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.  
(3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.

**B2.2 - SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT**

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE		
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)

- (1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.  
(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.  
(3) Il s'agit de la différence entre les AE engagées et les CP consommés.

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20170624-173022-DE  
Date de télétransmission : 30/06/2017  
Date de réception préfecture : 30/06/2017

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN</b>	
<b>AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT</b>	<b>B2.1</b>
<b>AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT</b>	<b>B2.2</b>

**B2.1 - SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT**

<b>Montant des CP</b>			
Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer au delà de l'exercice N (3)	Crédits de paiement réalisés durant l'exercice N

**B2.2 - SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT**

<b>Montant des CP</b>			
Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer au delà de l'exercice N (3)	Crédits de paiement réalisés durant l'exercice N

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20170624-173022-DE  
Date de télétransmission : 30/06/2017  
Date de réception préfecture : 30/06/2017

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N</b>	<b>C1.1</b>

**C1.1 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N**

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
<b>EMPLOIS FONCTIONNELS (a)</b>							
Directeur général des services							
Directeur général adjoint des services							
Directeur général des services techniques							
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53							
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE (b)</b>							
<b>FILIERE TECHNIQUE (c)</b>							
<b>FILIERE SOCIALE (d)</b>							
<b>FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)</b>							
<b>FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)</b>							
<b>FILIERE SPORTIVE (g)</b>							
<b>FILIERE CULTURELLE (h)</b>							
<b>FILIERE ANIMATION (i)</b>							
<b>FILIERE POLICE(j)</b>							
<b>EMPLOIS NON CITES (k)</b>							
<b>TOTAL GENERAL</b> (a+b+c+d+e+f+g+h+i+j+k)							

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/J17B/95/00102/IC du 23 mars 1995.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante des services de la préfecture. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par l'acte individuel. **Page 52**

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :  
ETPT = Effectifs physiques \* quotité de temps de travail \* période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT. Un agent à temps partiel à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT.  
Un agent à temps partiel à 80% (quotité de travail = 80%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 \* 6/12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, "emplois spécifiques" régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc...

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20170624-173022-DE  
Date de télétransmission : 30/06/2017  
Date de réception préfecture : 30/06/2017



<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION</b>	
<b>ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N</b>	<b>C1.1</b>

**C1.1 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)**

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Index	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)						
Agents occupant un emploi non permanent (7)						
<b>TOTAL GENERAL</b>						

(1) CATEGORIES : A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif

TECH : Technique  
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain)  
 S : Social  
 MS : Médico-social  
 MT : Médico-technique  
 SP : Sportif  
 CULT : Culturel  
 ANIM : Animation  
 PM : police  
 OTR : Missions non rattachables à une filière

(3) REMUNERATION :

Références à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 Janvier 1984 modifiée).

- 3-a : article 3, 1<sup>ère</sup> alinéa : accroissement temporaire d'activité
- 3-b : article 3, 1<sup>ère</sup> alinéa : accroissement saisonnier d'activité
- 3-1 : article 3, 1<sup>er</sup> alinéa : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité ...)
- 3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
- 3-3-1 : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
- 3-3-2 : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
- 3-3-3 : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
- 3-3-4 : emplois à temps non complet communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps est inférieure à 50%.
- 3-3-5 : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
- 3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposé à un agent contractuel.
- 38 : article 38 : travailleurs handicapés catégorie C.
- 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels.
- 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
- 110-1 : collaborateurs de groupe d'élus.
- A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un accord à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés "Autres" et feront l'objet d'une précision (ex : contrats aidés).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

Accusé de réception en préfecture  
 974-219740115-20170624-173022-DE  
 Date de télétransmission : 30/06/2017  
 Date de réception préfecture : 30/06/2017

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

Accusé de réception en préfecture  
974-219740113-20170624-173022-DE  
Date de télétransmission : 30/06/2017  
Date de réception préfecture : 30/06/2017

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE</b>	<b>C1.2</b>

**C1.3 - ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT  
DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE (1)**

AGENTS TITULAIRES OU NON	CATEGORIES	EFFECTIFS	MONTANT PREVU A L'ARTICLE 6215
<b>TOTAL GENERAL</b>			

(1) Cette annexe est servie s'il s'agit d'un budget annexé au budget d'une collectivité locale ou d'un établissement public local et si la collectivité de rattachement a mis à disposition du personnel en vue de l'exploitation du service.

Accusé de réception en préfecture 974-219740115-20170624-173022-DE Date de télétransmission : 30/06/2017 Date de réception préfecture : 30/06/2017
---

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION</b> <b>LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE</b> <b>A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER</b> <b>LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE</b>	<b>C2</b> <b>C3</b>

**C2 - LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER**  
(articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à .....(1). Toute personne a le droit de demander communication sur place et de prendre copie totale ou partielle à ses frais.				
La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Désignation du service public (3)				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Autres				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicats etc... et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressé ...).

**C3 - LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE (1)**

Catégorie de l'établissement	Intitulé/Objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui/non)
Régie à seule autonomie financière						
...						

(1) Seulement valable pour les régies dotées de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20170624-173022-DE  
Date de télétransmission : 30/06/2017  
Date de réception préfecture : 30/06/2017

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL DU SPIC ET DES BUDGETS ANNEXES (uniquement pour les SPIC dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale)</b>	<b>C4</b>

**C4 - PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL DU SPIC ET DES BUDGETS ANNEXES**

**1 - BUDGET PRINCIPAL DU SPIC**

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
<b>INVESTISSEMENT</b>				
DEPENSES	804 000,00			
RECETTES	804 000,00	734 050,48		734 050,48
<b>EXPLOITATION</b>				
DEPENSES	2 262 412,26	1 443 546,12		1 443 546,12
RECETTES	2 262 412,26	1 578 045,22	6 129,21	1 584 174,43

(1) Cumul du BP, BS et DM.

(2) Cumul des réalisations et restes à réaliser.

**2 - BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budgets) (1)**

**BUDGET**

**/Numéro SIRET :**

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
<b>INVESTISSEMENT</b>				
DEPENSES				
RECETTES				
<b>EXPLOITATION</b>				
DEPENSES				
RECETTES				

(1) Cumul du BP, BS et DM.

(2) Cumul des réalisations et restes à réaliser.

**3 - PRESENTATION AGREGEE**

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
<b>INVESTISSEMENT</b>				
DEPENSES	804 000,00			
RECETTES	804 000,00	734 050,48		734 050,48
<b>EXPLOITATION</b>				
DEPENSES	2 262 412,26	1 443 546,12		1 443 546,12
RECETTES	2 262 412,26	1 578 045,22	6 129,21	1 584 174,43
<b>TOTAL AGREGÉ DES DEPENSES</b>	<b>3 066 412,26</b>	<b>1 443 546,12</b>		<b>1 443 546,12</b>
<b>TOTAL AGREGÉ DES RECETTES</b>	<b>3 066 412,26</b>	<b>2 312 095,70</b>	<b>6 129,21</b>	<b>2 318 224,91</b>

(1) Cumul du BP, BS et DM.

(2) Cumul des réalisations et restes à réaliser.

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20170624-173022-DE  
Date de télétransmission : 30/06/2017  
Date de réception préfecture : 30/06/2017

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>D</b>

**D - ARRETE - SIGNATURES**

Nombre de membres en exercice .....  
 Nombre de membres présents .....  
 Nombre de suffrages exprimés .....  
 VOTES : Pour .....  
           Contre .....  
           Abstentions .....

Date de convocation : .../.../.....

Présenté par .....(1),  
 A ..... le.....  
 (1)

Délibéré par l'assemblée (2) ..... (2), réunion en session .....  
 A ..... le.....

Les membres de l'assemblée délibérante .....(2)

Certifié exécutoire par (1).....(1), compte tenu de la transmission en préfecture, le ....., et de la publication le ...  
 A ..... le .....

(1) Indiquer le "Président du conseil d'administration" ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général ...  
 (2) L'assemblée délibérante étant :

Accusé de réception en préfecture  
 974-219740115-20170624-173022-DE  
 Date de télétransmission : 30/06/2017  
 Date de réception préfecture : 30/06/2017

Signé électroniquement par :  
 Le Maire  
 29/06/2017  
  
 Gilbert ANNETTE

ARRETE DES SIGNATURES

Nombre de membres en exercice 55  
Nombre de membres présents  
Nombre de suffrages exprimés

Nombre de voix pour  
contre  
abstentions

Date de convocation du Conseil Municipal  
15 juin 2017

Compte Administratif 2016 / Régie Marchés et Droits de Place,  
présenté par le Maire, à Saint-Denis, le 24 juin 2017

Délibéré par le Conseil Municipal réuni en troisième séance annuelle,  
à Saint-Denis, le 24 juin 2017

Les membres du Conseil Municipal  
soussignés

*[The main body of the document is filled with numerous handwritten signatures and scribbles in black ink, which are mostly illegible.]*

Certifié exécutoire par le Maire,  
compte tenu - de la transmission en Préfecture, le  
- de la publication, le

Fait à Saint-Denis, le

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20170624-173022-DE  
Date de télétransmission : 30/06/2017  
Date de réception préfecture : 30/06/2017

Signé électroniquement par :  
Le Maire  
29/06/2017  
  
Gilbert ANNETTE